



TIB, La performance d'hommes engagés

Le Carrossier-Constructeur TIB, leader français des véhicules « rouges », organisait récemment une journée portes ouvertes sur son site de BREZOLLES (28). L'occasion de découvrir ou redécouvrir la vision de son dirigeant, selon laquelle l'activité et la rentabilité se basent exclusivement sur la Responsabilité sociale et Environnementale de l'entreprise.



Les véhicules tels qu'ils arrivent en provenance directe des lignes de production des constructeurs. Ils attendent pour recevoir une cellule sanitaire ou tout autre carrossage.

La Société TIB (Tôlerie Industrielle de Brezolles) a été créée en septembre 1977 par Joel GARRAS et Gérard NOUVEL. Au départ, il s'agit de réaliser des transformations de carrossage multi-métiers pour les constructeurs Man, Iveco, Renault Trucks et d'autres sociétés, comme la SNCF, qui devient rapidement un client de premier plan. En 1999, les deux associés créent le concept d'une cellule sanitaire avec comme particularité de pouvoir être transférable. Un concept qui va faire la renommée de TIB et initier l'image de carrossier responsable. En 2004, les gérants cèdent l'entreprise à Philippe SANDRIN, qui partage les mêmes valeurs. Il va alors développer la cellule sanitaire et le concept transfert de cellule.



Quelques exemples de la diversité de produits développés et produits par TIB. En marge de la production « classique » de véhicules d'assistance, la société utilise son bureau d'études pour concevoir des camions uniques, comme ce véhicule servant à la maintenance des vélos en libre-service, ou encore cette camionnette à usage médical qui fera bientôt le tour des campagnes dans le Cher (18), afin de désenclaver les





Mettant toujours en avant ses partenaires fournisseurs, à qui il accorde « l'intelligence » du métier, Philippe SANDRIN travaille avec le Belge ARMACEL. Ce fabricant de mousse haute densité réalise son produit phare au moyen de déchets de bouteilles plastiques. TIB utilise cette mousse dans la réalisation des panneaux sandwich qui compose les



Toutes les opérations sont intégrées chez TIB. Le mobilier qui entre dans la fabrication des véhicules est conçu et réalisé en interne, ce qui offre une réactivité et une flexibilité



Les faisceaux électriques, évidemment spécifiques pour chaque application chez TIB, sont eux aussi complètement intégrés. Il est ainsi possible de les réaliser à al demande, en fonction des options choisies par le client, ou des applications spécifiques.

rique d'intégration de toutes les compétences pour lui permettre de réaliser en interne ses produits. L'entreprise est ainsi devenue propriétaire de ses savoir-faire, ce qui lui permet de s'engager dans de nouveaux développements et produits, et de maîtriser ses innovations. Chaque année, le carrossier-constructeur transforme 500 véhicules, avec des prestations qui vont de 5 000 € à 250 000€.

Une dynamique forte

A Brezolles, petite bourgade d'Eure-et-Loir comptant moins de 2000 habitants, TIB fait figure de plus gros employeur du coin, avec 110 collaborateurs. Niché un peu à l'extérieur du village, on découvre au détour d'un virage un vaste parking, rouge de véhicules de secours en instance de départ pour les clients, ou bien en cours de transfert de cellule. Alignés au cordeau, ils jouxtent un premier bâtiment, puis un autre, de l'autre côté de la route, et enfin un troisième, un peu en contrebas, qui renferme l'atelier historique du carrossier-constructeur. Et tandis que l'on s'approche, on constate qu'une grande opération de terrassement est en cours, afin de réaliser une gigantesque aire plane de plus de 3 000 m². Nous apprendrons qu'elle va servir à accueillir 160 Renault MASTER nécessitant carrossage. Décidément, TIB a des racines solides, mais se développe à vitesse géométrique, et doit ainsi

satisfaire des carnets de commandes bien remplis ! Les spécialités ? La fabrication de véhicules SAMU blancs et bien sûr les VSAB rouges des pompiers. Une production orientée autour du secours dans son ensemble ! Sans oublier les véhicules spéciaux, réalisés à la demande, démontrant l'expertise de TIB et de son bureau d'études.

La force de la singularité

Pour faire face à ce fort développement, Philippe SANDRIN a une recette que d'aucun qualifieraient de désuète, tandis que les employés, eux, souscrivent à la méthode. En bon père de famille, il place l'humain au centre des décisions de son entreprise, n'hésitant pas à intégrer les équipes de TIB dans les améliorations des process. L'inclusion prend aussi une part importante dans ses réflexions, puisque l'atelier de fabrication des faisceaux électriques et électronique est confié à des travailleurs handicapés. Enfin, Philippe SANDRIN travaille en famille, puisque deux de ses enfants l'accompagnent. Paul s'occupe du pôle informatique et de la cybersécurité, tandis que Marie est la responsable des achats et du magasin. Et c'est bien cette force de l'unité que l'on ressent partout sur le site de TIB.

Dès 2008, la crise économique impose à tous les acteurs de secours et du monde sanitaire de revoir la gestion de leur parc de véhicules. Le concept de transfert de cellule sur plancher cabine prend alors tout son sens et devient une solution économique et durable, bref, un produit d'économie circulaire.

En marge de cette carrosserie « signature », TIB produit aussi bon nombre de véhicules spéciaux, dans le domaine du secours. Les clients apprécient notamment la flexibilité et la réactivité des équipes de Philippe SANDRIN. En effet, tandis que beaucoup sous-traitent une bonne partie de leur production, devenant de fait des assembleurs, TIB, depuis 2007, est engagé dans une poli-



Mathieu PERIN, un jeune patron au volant de son rêve

À seulement 27 ans, Mathieu PERIN incarne le dynamisme et la détermination d'une nouvelle génération pour notre filière. Ancien élève du CFA de la FFC, où il a effectué un BAC PRO Carrosserie, il est aujourd'hui à la tête de PERIN AUTO, une carrosserie auto & moto à Boran-sur-Oise (60820). Présentation d'un parcours inspirant

Mathieu a su transformer sa passion pour l'automobile en une entreprise florissante !

Dès son plus jeune âge, il a développé un goût pour le bricolage, influencé par les moments passés à réparer motos et voitures, avec son père. Cette passion l'a naturellement conduit à effectuer un stage dans un garage où il a découvert l'ambiance conviviale et formatrice de l'atelier.

Optant pour l'alternance, il a pu allier cours théoriques et pratique intensive,

une combinaison qu'il juge essentielle pour maîtriser ce métier.

« L'ambiance de l'atelier m'a toujours plu. L'alternance m'a aidé à « mettre un pied dans le métier » nous dit-il.

De salarié à entrepreneur

Son parcours professionnel prend un tournant décisif lorsque le garage carrosserie/mécanique dans lequel il est salarié, cesse ses activités de carrosserie. Le patron, reconnaissant son potentiel, lui propose alors de reprendre cette partie de l'atelier à son compte.

Les débuts sont délicats, la première année étant marquée par des difficultés financières et des doutes de la part de son entourage. « Au début, beaucoup de personnes me disaient d'arrêter. Je ne me versais pas vraiment de salaire », nous avoue-t-il.

Pourtant, Mathieu ne baisse pas les bras et poursuit ses efforts. Il a compris l'importance de se constituer un réseau et de se faire respecter par la qualité de son travail.

Sa vision de l'avenir est déjà très claire. Travailler très dur pendant 2 ans, afin



d'avoir assez de moyens pour monter sa propre affaire !

Dès lors, Mathieu a travaillé sans relâche, matin, soir et week-end, pour concrétiser son rêve d'ouvrir son propre atelier. Avec un investissement de 70 000 euros gagnés « à la sueur de son front », il a prouvé que la persévérance, la passion, et le travail acharné sont les clés du succès ! Il ouvre son entreprise en XXX.

« C'est vraiment un projet que j'avais à cœur. Je ne comptais pas mes heures, je faisais tout pour être respecté dans le métier, même si au début, c'était difficile, car personne ne me connaissait. Il faut donc faire du bon travail pour gagner la confiance des clients, et finalement : tout travail paie ! Puisqu'après une première année difficile, j'ai commencé à réellement avoir du succès », nous explique Mathieu.

Une vision claire et ambitieuse

Aujourd'hui, PERIN AUTO ne se contente pas de simples réparations et peintures. Mathieu a décroché un contrat prestigieux en tant que sous-traitant peinture pour un grand groupe automobile français, préparant ainsi des véhicules pour les salons. Cette opportunité représente une immense fierté et une validation de ses compétences et de son dévouement. « C'est toujours très gratifiant de voir des photos d'un grand salon automobile, de voir les véhicules exposés et de se dire : j'ai travaillé sur celui-là ! (rires) »

Un équilibre de vie

Mathieu PERIN nous explique vouloir privilégier la qualité à la quantité et aspire à un équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Il confesse :

« je pourrais embaucher beaucoup de monde, faire beaucoup plus de chantiers, et gagner beaucoup plus d'argent, mais ce n'est pas ma vision des choses. »

Dès la rentrée, il accueillera un apprenti, soulignant son engagement à transmettre son savoir-faire. « Dans notre corps de métier, c'est important de transmettre son savoir-être et savoir-faire aux jeunes. J'en ai moi-même bénéficié, c'est primordial pour faire perdurer nos métiers ! »

À court terme, il envisage d'embaucher un ou deux salariés supplémentaires, tout en maintenant une structure à taille humaine... Affaire à suivre, donc !

N'hésitez pas à lui rendre visite au 17 rue de Brécy, Boran-sur-Oise (60820) !

Le CFA de la FFC toujours au top !

Comme chaque année, nous publions les résultats du CFA de la FFC, situé à Villeneuve la Garenne (92). Comme vous pouvez le constater ci-dessous, la promotion 2024 fait honneur aux métiers de la carrosserie, avec un quasi sans faute dans toutes les disciplines. Merci au corps enseignant, toujours aussi dévoué à la réussite des futures force vives de la filiale !

Spécialité / Diplôme	Présents à l'examen	Admis	Taux de réussite 2024	Taux de réussite 2023	Mentions obtenues
CAP Réparation des carrosseries	13	12	92%	100%	1 Très bien, 3 bien, 5 assez bien
CAP Peinture en carrosserie	12	12	100%	100%	2 bien, 8 assez bien
CAP Maintenance des véhicules Option Voitures Particulières	9	9	100%	100%	4 Très bien, 5 bien
Bac Pro Réparation des carrosseries	7	7	100%	70%	1 Très bien avec félicitations du jury, 1 bien, 3 assez bien
Bac Pro Maintenance des véhicules Option Voitures Particulières	11	11	100%	100%	3 bien, 5 assez bien
TOTAL	52	51	98,46%	94,00%	

Dépannage-remorquage : Les nouvelles règles face à la surcharge des véhicules

Après 50 ans de dispositions confuses et incomplètes, l'arrêté du 30 septembre 1975 sur les caractéristiques techniques des véhicules de dépannage vient de faire l'objet d'une nouvelle rédaction. Le texte « est dans le circuit des signatures ».

Depuis des années, Alain BONZI, Président de la FFC Mobilité Dépannage-Fourrière, met en avant par voie de presse, radio et TV, les infractions de dépassement du poids autorisé de certains véhicules de dépannage-remorquage. La priorité était d'informer le public et les autorités sur un impératif de sécurité routière. « Ces véhicules affichent des PTAC de 3,5 T, alors qu'une fois carrossés, avec leur équipement, ils frôlent déjà les 3 T à vide. Dès lors, comment peuvent-ils charger une auto en toute sécurité ? » Interrogeait-il.

Après plusieurs mois de travail avec l'équipe dirigée par Christine FORCE, Cheffe de bureau SD6/6A à la Direction du Climat, de l'Efficacité Énergétique et de l'Air, au sein de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), la FFC Mobilité Dépannage-Fourrière, est heureuse de pouvoir annoncer une clarification des textes sur le sujet.

Aujourd'hui et pour la première fois, l'article 5 du nouvel arrêté précise, que « l'autorisation de mise en circulation » d'un véhicule, doit être subordonnée à « la vérification de la conformité du véhicule aux dispositions des articles R.312-2 et suivants du Code de la route concernant le respect des



charges maximales autorisées », pour être délivrée. Or, cette vérification doit désormais se focaliser beaucoup plus soigneusement sur l'obligation de faire respecter l'interdiction de la surcharge : « Il est interdit de faire circuler un véhicule ou un élément de véhicule dont le poids réel excède le poids total autorisé en charge fixé par le service en charge des réceptions », précise le texte.

Ce rappel explicite à la limite de charge des véhicules vise à garantir le droit à la mobilité en toute confiance. C'est un devoir de loyauté tant à l'égard des usagers de la route que des entreprises concurrentes, qui ont investi des sommes conséquentes dans des véhicules conformes aux règles de circulation.

Les futurs utilisateurs d'engins de dépannage et enlèvement pour la fourrière devront donc se montrer vigilants

à l'achat, et demander aux carrossiers constructeurs de leur communiquer en toute transparence les caractéristiques réelles du véhicule, avant la vente.

Cette précaution est d'autant plus indispensable à prendre que les dispositions du Décret n°2023-563 du 5 juillet 2023 étendent la responsabilité pénale des employeurs et donneurs d'ordres en matière de transport routier à l'ensemble des infractions à la réglementation sur le poids des véhicules ; ce cadre juridique sur le dépassement du poids des véhicules, hérité de la réglementation européenne, permet aussi de « constater les infractions sans interception, le cas échéant par ou à partir d'un appareil de contrôle automatique homologué. »

La FFC Mobilité Dépannage-Fourrière tient à remercier Monsieur Antoine ARMAND, Député de la 2^e circonscription de Haute-Savoie, pour son

soutien indéfectible dans la défense de ce dossier. Ancien fonctionnaire au ministère de l'Économie et des Finances, auteur d'un ouvrage sur « *l'ordolibéralisme allemand : théorie et politique de la concurrence* », Antoine ARMAND fait honneur à son engagement personnel et à celui de son arrière-grand-père Louis ARMAND, le résistant et spécialiste, avec l'économiste Jacques RUEFF, d'une approche plus sociale de la concurrence, visant à « *la suppression des obstacles à l'expansion économique.* »

Faisant preuve d'une compréhension immédiate des enjeux du secteur, en particulier le cadre juridique qu'il avait



lui-même considéré « obsolète », Antoine ARMAND a été acquis à la cause défendue par la FFC Mobilité Réparation et Services. Notre organi-

sation se réjouit de pouvoir compter sur l'appui d'élus qui montrent par leurs actes la confiance que les électeurs peuvent accorder à leur parole.

FFC MOBILITÉ RÉPARATION ET SERVICES

JUGEMENT

La FFC Mobilité Réparation et Services fait à nouveau plier les assureurs

De nouveau, à deux reprises, la FFC Mobilité Réparation et Services a obtenu réparation pour son adhérent, ayant utilisé la cession de créance et faisant face à des assureurs récalcitrants.

La SARL OVA (11), vitrier spécialisé du réseau Rapid pare-brise s'est retrouvée avec deux impayés partiels de la part de l'assureur GMF ASSURANCES (groupe COVEA), alors même qu'il avait fait usage de la cession de créance pour se faire régler des changements de pare-brise. La compagnie avait décidé – avec l'appui d'un expert BCA USC COVEA – de délivrer un rapport d'expertise non contradictoirement en baissant le tarif de la main d'œuvre, alors qu'auparavant, la compagnie avait réglé le réparateur à son taux prix public sur 6 autres dossiers.

L'artisan a donc logiquement engagé une procédure contentieuse contre l'assureur, qui s'était opposé à la saisie du montant de ses factures pour un total de 212 euros.

Le 2 avril 2024, au terme de l'audience, le tribunal a condamné GMF ASSURANCES au paiement des 2 factures pour 212 euros, de 1 000 euros de dommages et intérêts, de 2 000 euros

de frais au titre de l'article 700 et de 203 euros de frais avancés par la demanderesse.

Puis, la même entreprise et son mandataire, ont été contraints d'engager une nouvelle procédure judiciaire à l'encontre d'AXA Assurances.

Le réparateur a fait l'objet d'une liquidation judiciaire fin 2023, notamment en raison de nombreux paiements partiels de l'assureur, suite à l'utilisation de la cession de créance TRIBU de la FFC. Cette fois, l'assureur avait utilisé ses propres outils de chiffrages, non contradictoirement, pour décider d'aligner ses tarifs sur ceux des garages agréés, bien moins élevés. Cette fois, le tribunal s'est appuyé sur l'ordre de réparation chiffré et signé par le client, et a condamné le 2 avril 2024 AXA ASSURANCES au paiement des 3 factures payées partiellement pour 294 euros, plus les intérêts de retard, de 2 000 euros de frais au titre de l'article 700 et de 320 euros de frais avancés par la demanderesse.

Dans les deux cas, La FFC Mobilité Réparation et Services a assisté les demandeurs dans l'assignation en justice. Voici deux exemples supplémentaires de la pertinence de la cession de créance comme mode de règlement pour un réparateur non agréé par une compagnie d'assurance. La FFC Mobilité Réparation et Services, créateur du concept adapté à la réparation automobile il y a plus de vingt ans, est la seule organisation professionnelle qui accompagne ses utilisateurs tout au long du process, jusqu'à la résolution du litige avec les assureurs.

